

## **Révision de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale et de la convention administrative concernant la reconnaissance des certificats de maturité**

Madame, Monsieur,

L'Union des Etudiant·e·s de Suisse (UNES) répond par ce texte à la procédure de consultation débutée le 18 mai 2022 au sujet de la susdite révision. Celle-ci touche particulièrement les futur·e·s étudiant·e·s universitaires puisqu'elle concerne les gymnasien·ne·s et la validation de leur maturité, qui est une condition à l'entrée aux universités et aux EPF. Notre fédération veut s'assurer que l'accès aux études supérieures ne soit pas rendu plus difficile qu'il ne l'est aujourd'hui afin de garantir l'égalité des chances. En ce sens, nous nous positionnons en défaveur de toute modification qui complexifierait l'obtention de la maturité gymnasiale. Nous formulons la réponse suivante dans cette optique.

### **Orientation professionnelle, universitaire et de carrière**

Nous approuvons le contenu de l'article 5 du texte modifié de l'ORM, puisqu'une orientation accessible et de qualité permet de soutenir les gymnasien·ne·s dans leur cheminement et ainsi leur éviter les redoublements ou les changements de voie une fois arriv·e·s à l'université. Néanmoins, cette orientation doit être efficace, il serait donc intéressant que l'article spécifie davantage la forme à lui donner.

### **Offre variée de disciplines et interdisciplinarité**

Le projet de l'ORM propose d'augmenter la gamme des disciplines proposées et de leur donner une perspective transversale, notamment aux articles 3, 12-17 et 22, ce qui est un excellent moyen d'aider à l'orientation des gymnasien·ne·s. En effet, cette démarche leur permet d'aborder une grande variété de domaines, ce qui leur permettra plus tard de s'orienter plus facilement. Cet effort allant dans le même sens que l'article 5 nous l'approuvons largement. Il faudra néanmoins s'assurer que cette offre ne pèse pas sur la charge de travail demandée aux étudiant·e·s. Ainsi, au sujet de l'article 26, nous sommes davantage favorables à la variante 2 qui évite de complexifier le travail de préparation aux examens de maturité.

### **Équité des chances**

L'article 6 proposé dans le projet de modification de l'ORM est particulièrement important et nous en approuvons largement le contenu. En effet, pour mettre en place une correcte égalité des chances au sein des hautes écoles il est essentiel que celle-ci existe déjà au niveau gymnasial, de ce fait cet article est central.

## **Examen de maturité**

Tel qu'annoncé en préambule, nous sommes fortement opposés à ce que les critères de réussite de la maturité gymnasiale soient renforcés. Ainsi au sujet de l'article 28, nous préconisons de choisir la variante 1, qui conserve le système actuel. Ceci est particulièrement important étant donné que l'accessibilité des études supérieures dépend de cet examen de maturité. De plus, la variante 2, qui exclue les notes obtenues au cours du cursus gymnasiale, ne fait pas que rendre les critères de réussite plus compliqués mais dévalorise également le travail fourni par les étudiant·e·s pendant 4 ans. Ceci aurait donc également un impact négatif sur cette nouvelle offre de disciplines puisqu'elles en seraient dévalorisées. Cet examen est une première expérience d'épreuve universitaire mais ne doit pas être décisive pour l'obtention de la maturité.

Avec nos salutations distinguées,

Pour l'Union des Étudiant·e·s de Suisse (UNES) :

Maxime Barthassat, coprésident

Léa Pacozzi, membre du Comité exécutif

---

### **Contact :**

Léa Pacozzi

Membre du comité exécutif – Responsable de la politique des hautes écoles et des affaires publiques

[Lea.pacozzi@vss-unes.ch](mailto:Lea.pacozzi@vss-unes.ch)

+41 78 940 22 73

---